

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 18 décembre 2014 établissant la liste d'aptitude du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au titre de l'année 2015 en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié

NOR : AFSN1430991A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de l'action sociale et des familles;
Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière;
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 17 décembre 2014;
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 12 décembre 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2015, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, les élèves directeurs suivants, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps:

M. ANTOINE Mickael.
Mme AUDUBERT Nadine.
M. AYINA AKILOTAN Raphael.
Mme BALAJAS Corinne.
Mme BANCE Amandine.
Mme BEAUVAIS Marion.
Mme BEDOLIS Karine.
Mme BLEUNVEN Lena.
Mme BOIS Juliette.
Mme BOSC Charlotte.
Mme BOUCHILLOUX Hélène.
M. BOUGEARD Xavier.
M. BOURDON Édouard.

Mme BRESSER Audrey.
M. BROSSAT Jean-Michel.
Mme CARDOEN Constance.
Mme CHANTEUR Elen.
Mme CLARY Camille.
Mme CLÉMENT Cyrielle.
Mme COME Anne-Lise.
Mme CORNU Sophie.
Mme DARREYE Apolline.
M. DAVID Arnaud.
M. DÉGOT Thomas.
M. DESFONDS Damien.
M. DHAINÉ François.
Mme DIVOL Olivia.
M. EL DJERBI Ahmed.
Mme EYSSAUTIER Alexia.
Mme FAYOLLE Sara.
M. GAGNIER Julien.
M. GASPARINI Bruno.
Mme GAUTIER Ninon.
M. GOMAND Olivier.
Mme GOMES BARRADAS Jacqueline.
Mme HANN Christiane.
Mme HUGENSCHMITT Claire.
M. JEAN Damien.
Mme JORLAND Céline.
M. LABRIÈRE Benoît.
Mme LABRUNIE Hélène.
Mme LACOUT Camille.
M. LAKHAL Fouad.
Mme LAMARQUE Maria.
Mme LARIFLA Marlène.
Mme LE BRIS Charlotte.
Mme LE FEUVRE Hélène.
Mme LEBRETON Ségolène.
M. LEJEUNE François-Xavier.
Mme LOUIS dit GUERIN Christine.
Mme MARTIN Carole.
Mme MASSOT Marie.
Mme MIGNÉREY Andrea.
M. NAZE Jean-Marie.
M. PARAIRE Henri.
Mme PARIS Anne.
M. PIEDFERT Sébastien.
M. PORTIER Élie.
Mme POURNOT Marine.
Mme PREJEAN Christine.
Mme RIBOUCHON Anne-Sophie.
Mme ROMBALDI Marie.
M. ROSSANO Stéphane.

Mme ROUZIES Elisa.
Mme SALAÛN Christel.
M. SIMON Olivier.
Mme SLIMI Faouzia.
M. SOTO Julien.
Mme TRAMONI Eliabel.
Mme URING Delphine.
Mme VAIRET Claire.
M. WENDLING Marc.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 décembre 2014.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER